

CHATILLON-COLIGNY (suite)

Création d'une zone de développement éolien

Reprise du débat et multiplication des interrogations

La réunion publique a donné lieu à une sévère empoignade verbale. Cependant, à mi-parcours de l'étude, même si le discours des élus n'a pas vraiment convaincu, on connaît mieux les deux zones choisies pour une possible implantation de 20 à 30 éoliennes dans le canton...

Les éoliennes, qui caractérisent si bien les énergies renouvelables, n'échappent par à la règle absurde d'une commercialisation trop hâtive. Depuis une quinzaine d'années en effet, la tendance en France est de lancer bien trop vite sur le marché des produits de haute technologie dont la mise au point finale n'est jamais totalement maîtrisée.

Les éoliennes, ou plutôt les ZDE (zone de développement éolien) représentent en effet le prototype d'une technologie avancée, qui génère de multiples contradictions, notamment en amont avec tout un arsenal de dispositions prises souvent sous la pression d'industriels ayant un temps d'avance, ce qui bien entendu ne manque pas de diviser l'opinion par la suite.

A chaque fois, le produit, lancé à grand renfort de publicité, cause des soucis au grand public, souvent quelques mois seulement après sa commercialisation, le débat se prolongeant éperdument ensuite. Il faut dire également que l'Etat a tendance à légiférer au coup par coup de façon relativement tardive, modifiant pour s'en sortir les décrets initiaux à grands renforts de déclarations des principaux commis de l'Etat, quand ce n'est pas le Président de la République lui-même qui renchérit et modifie la donne en évoquant « un développement des énergies renouvelables parfois perçu comme un sacage de nos territoires... » (Discours du 9 juin dernier au Bourget-du-Lac en Savoie).

Sur le terrain, cela provoque d'interminables conflits entre les « pour » et les « contre », notamment en réunion publique, comme ce fut le cas mercredi dernier à Sainte-Geneviève-des-Bois, cette fois pour l'éolien.

En une soirée, l'espace Colette a connu une véritable sensation de flou, de conclusions trop hâtives, de réponses trop évasives. Autant dire que le débat, malgré la bonne volonté des élus présents, privés eux aussi de bases techniques indispensables, n'ont à l'évidence pas convaincu grand monde. Il faudra sans doute un autre contact de même type ou une communication plus précise pour éclaircir le problème. C'est d'ailleurs à ce niveau-là que le débat oral trouve ses limites et que l'écrit doit prendre le relais; encore faut-il savoir l'expliquer?...



Un groupe d'éoliennes dans un champ de colza en Haute-Marne, la vision de demain pour les habitants du Gâtinais sud ?

foyer moyen, soulignant que l'objectif global en France était de « fabriquer 21 % d'énergie renouvelable pour la production d'électricité à partir des éoliennes (25000 MW, au total dont 5000 issus de la mer) », l'obligation d'achat par EDF étant déterminée à l'avance par l'Etat avec un tarif de 8,2 centimes d'euros sur 10 ans. Le prix est considéré comme variable ensuite sur les cinq dernières années (l'Etat français ne s'engageant en fait que pour 15 ans!).

Les différents axes d'étude ont été précisés, l'impact sur l'environnement aussi, ainsi que les conditions de faisabilité, le contexte local, les mesures du vent, l'éloignement des habitations à une distance de 500 m (mais la commune de Sainte-Geneviève vient de prendre au contraire un arrêté pour une distance de 1200 m), évoquant également bien d'autres sujets et domaines restrictifs, le tout pendant une heure et demie.

d'éviter « l'anarchie » lors des premières dispositions, semblait tenir la route devant l'afflux d'industriels sans scrupules venus faire signer à tout prix des élus de petites communes sans expérience en la matière.

Francis Moran et Serge Brosselin pour l'association Vents Rageurs du Gâtinais, Gérard Dubus, dont c'était le retour dans l'arène politico-économique, mais aussi Mme Weber de Sainte-Geneviève-des-Bois qui a évoqué « un effet de mode », ainsi que M. Favier de Varennes, ou encore le pondéré Olivier Berthelot du Comité de Défense de l'APCVO d'Ouzouer-des-Champs, Jean-Luc Salin de Sainte-Geneviève, etc., ont été les principaux opposants à prendre la parole, certains avec méthode et réflexion, d'autres avec une virulence beaucoup trop spectaculaire.

Il serait bien sûr beaucoup trop long d'énumérer les différents sujets longuement évoqués, répétés, basés en particulier sur la faune, la distance d'implantation, les infrasons, les démantèlements en cours en Allemagne ou au Danemark, ou encore l'impact sur les paysages, les problèmes de réception télé. Ce fut bien évidemment un vrai débattage verbal qui a pris de l'ampleur au fil des minutes, un affrontement physique étant même évité de justesse...

L'organisation d'un référendum fut même prônée par la salle, décriée par ceux de la tribune, mais finalement envisagée comme un recours possible. Une nouvelle réunion pourrait avoir lieu, vraisemblablement en septembre pour Lorris, mais sans plus de

précision pour Châtillon. Certains ont même suspecté l'honnêteté des présidents communautaires présents. Alain Grandpierre est alors monté au créneau, justifiant ce projet, « par le besoin impérieux de trouver des ressources, de trouver des moyens pour se développer... » avant de déclarer: « si le Préfet dit oui, je dirai oui également... »

Reste qu'il n'a pas été tiré grand-chose de cette véritable foire d'empoigne. Seuls les participants à cette réunion faisant partie des zones choisies se sont en aller avec le sourire aux lèvres... Mais il faut d'abord terminer l'étude, bien réfléchir aux conséquences futures, ne pas aller trop vite en besogne. Mais avant toute chose, ce seront les décisions des propriétaires fonciers, chez lesquels seraient installés des éoliennes de 140 à 160 m de haut, et l'avis des services de la préfecture (DRIRE, DIREN, DASS, etc.), qui feront en tout état de cause la différence, au moment de prendre l'ultime décision; sans oublier le vent, sans qui rien n'existerait.

A ce jour, rien n'est donc gagné, rien n'est fait, d'un côté, comme de l'autre. Deux à trois ans seront sans doute nécessaires avant d'en connaître la fin.

Patrice Digaud

(Voir aussi l'article paru dans la rubrique Varennes-Changy, canton de Lorris)



Alain Grandpierre au micro, au côté des autres membres du comité de Pilotage.

Plus de transparence

Certes, la communauté de communes a voulu jouer la transparence en matière d'information, en organisant cette deuxième réunion publique après celle du mercredi 10 mai 2006, ce qui est tout en son honneur. Mais il faut signaler que cette deuxième séance s'inscrit après que les maires des cantons, de Lorris ou de Châtillon-Coligny (sauf M. Poirier, maire de Dammarie, ainsi que Mmes Péot (Sainte-Geneviève-des-Bois) et Merlin (Saint-Maurice-sur-Aveyron), aient dû prendre position hâtivement et publiquement, sans réellement connaître les avancées exactes et surtout les retombées néfastes d'un tel projet (ce sont les promesses de gains non négligeables qui ont prévalu à chaque fois), ce qui est regrettable.

La soirée mémorable du 17 juin a aussi permis de comprendre les limites d'une telle rencontre entre élus et administrés, les réponses données n'étant pas toujours aussi claires que les questions posées.

Après un survol historique de l'affaire lancée par son prédécesseur Pierre Cuisinier en 2005, Alain Grandpierre qui dirige avec Guy Bailleul, le président de la communauté de communes de Lorris, un comité de pilotage formé par huit personnes (quatre pour chaque canton, représentant au total 25 communes), s'est tourné vers les deux techniciens d'ETD en charge de l'étude Bertrand Poyet et Mathilde Matras, pour qu'ils expliquent la situation du dossier à mi-parcours (qui atteint 17 000 € au niveau du coût financier). Tour à tour, en s'appuyant sur la carte départementale du projet global d'aménagement défini dans le Loiret, les deux spécialistes ont présenté les premières orientations constituant l'ossature de la ZDE envisagée sur les deux cantons (un total de 40 éoliennes est programmé pour une puissance globale souhaitée de 90 000 mégawatts, soit 200 millions de kilowatts/heure).

En l'absence de dossier de presse, ils ont avancé verbalement de nombreux chiffres ayant pour bases des calculs de la consommation d'un

Deux secteurs d'implantation retenus pour le canton

Il semble donc, comme les cartes publiées par la presse le laissaient grosso modo prévoir, que le secteur 3 (à l'est de la RN17 en allant vers le nord, mais aussi à l'est de la voie ferrée du Bourbonnais), soit choisi concernant le canton de Châtillon-Coligny, c'est-à-dire en utilisant en partie les territoires des communes de Cortrat, Pressigny-les-Pins, Montcresson et Nogent au sud, voire Solterre au nord. En revanche, ce qui est plus surprenant, c'est le choix de la partie ouest de Sainte-Geneviève-des-Bois...

A Lorris, (voir la rubrique locale de Varennes-Changy), c'est le secteur 1, situé à l'est de l'autoroute A 77, qui a été retenu.

Les questions ont ensuite fusé dans un climat où l'animosité plombait l'ambiance. Très souvent les demandeurs avaient l'air plus à l'aise sur les questions scientifiques, médicales ou encore sur les questions environnementales, que ceux de la tribune. La clarté des propos de Jean Debouzy, (n'en déplaisent à certains), a fait toutefois exception, car sa stratégie

La réaction d'Alain Grandpierre

Rencontré à nouveau quelques jours après, lors des festivités concernant les 100 ans de la Fraternelle à Nogent, Alain Grandpierre qui n'est pas partant pour l'organisation d'une troisième réunion publique à Châtillon, a notamment déclaré au sujet de cette soirée du 17 juin :

« Il faut que l'on revoit notre copie, afin de clarifier notre processus ainsi que le déroulement des opérations. Nous allons nous réunir à nouveau. Il faut savoir que nous ne pouvons pas donner un calendrier au public, compte tenu de l'avancement de l'étude... »

Mais nous allons continuer celle-ci, aller jusqu'au bout. Alors nous pourrions informer avec précision, et peut-être pour cela, éditer un opuscule, afin de clarifier la situation... La salle a été incisive, mais c'est normal, elle n'a pu obtenir tous les détails; tout doit être clair, mais la procédure est tellement longue et contraignante... »



Une partie de la salle Colette avec de nombreux élus présents, mais aussi un public aux avis différents, lors du lancement des débats.